

2018/06/04

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **4 juin 2018**, à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillers et conseillères :  
Ginette Caza, district 1  
Heather L'Heureux, district 2  
Roger Carignan, district 3  
Sylvie Tourangeau, district 4  
François Boileau district 5  
Johanne Leduc, district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par Gino Moretti maire de Saint-Anicet.

173-2018

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

174-2018

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 7 mai 2018, tel que présenté.

Adoptée

175-2018

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2018

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 28 mai 2018, tel que présenté.

Adoptée

176-2018

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Salaires – Mois de mai 2018 :	68 583.36 \$
Liste des chèques en circulation :	667 614.65 \$
Liste suggérée des factures à payer :	37 805.36 \$

2018/06/04

Liste des prélèvements : 87 557.12 \$  
Liste des dépôts directs : 50 893.44 \$

TOTAL des dépenses du mois : 912 453.93\$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de mai 2018, totalisant 912 453.93 \$.

Adoptée

---

### **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2018.

---

### **DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du maire. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anicet.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

177-2018

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CVR EDUCATIONAL FOUNDATION**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100.00\$ à *CVR Educational Foundation* pour les appuyer dans le cadre de leur cérémonie de graduation qui aura lieu le 16 juin 2018.

Code budgétaire : 02-11000-970

Adoptée

---

178-2018

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 1 500.00 \$ à *Les amis de la Réserve Nationale de Faune du lac Saint-François* afin de contribuer au bon fonctionnement de l'organisme.

Code budgétaire : 02-11000-970

Adoptée

---

2018/06/04  
179-2018

**CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 132-2018 – LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS DE MAI 2018**

*ATTENDU* que le conseil municipal a adopté la résolution 132-2018 à la séance ordinaire du 7 mai 2018 concernant l'approbation des comptes à payer de mai 2018 ;

*ATTENDU* que le coût réel de la liste des dépôts directs est de 45 696.17 \$ au lieu de 45 169.69 \$.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de corriger la résolution 132-2018 en acceptant la liste des dépôts directs de 45 696.17 \$ au lieu de 45 169.69 \$.

Adoptée

---

180-2018

**FORMATION ADMQ**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser madame Lyne Viau, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe à s'inscrire une journée précongrès de l'ADMQ, qui aura lieu à Québec, pour pouvoir suivre des formations qui auront lieu le mercredi 13 juin en avant-midi au coût de 142.00 \$ chacune.

De défrayer les frais d'hébergement et de déplacement tel que stipulé au règlement #455 relatif aux frais de déplacement des membres du conseil.

Adoptée

---

181-2018

**AUTORISATION DE BUDGET POUR DE L'AIDE PROFESSIONNEL DANS LE DOSSIER DE LA RIVIÈRE LA GUERRE**

*ATTENDU* que le dossier de la rivière requiert l'intervention de professionnels pour trouver une solution durable à la problématique de l'écoulement.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser un budget d'environ 1 500.00 \$ pour défrayer les honoraires de professionnels de madame Sylvie Thibodeau et monsieur Robert Beaulieu concernant le dossier de la rivière La Guerre.

Code budgétaire : 02 46000 510

Adoptée

---

182-2018

**SERVICES D'AGENT DE SÉCURITÉ**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services d'un agent de sécurité de *Agence Ultime Sécurité Inc.* pour le parc Jules-Léger et la plage durant la période estivale, soit du 23 juin au 19 août 2018, totalisant 120 heures, au montant de 3 656.48 \$ taxes incluses.

Adoptée

2018/06/04  
183-2018

## DOSSIERS EN RECOUVREMENT POUR ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi des dossiers énumérés ci-dessous, à notre conseiller juridique afin de recouvrer les arrérages de taxes :

3293-68-0702  
D9160

3294-69-3370  
D9214

3700-10-6191

Adoptée

184-2018

## HORAIRE D'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE – OUVERTURE À LA CLIENTÈLE

Il est proposé la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter l'horaire d'été à la bibliothèque municipale-scolaire pour le service à la clientèle :

Du 26 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- Lundi 10 h à 13 h
- Mardi 17 h à 20 h
- Mercredi 10 h à 12h et 13 h à 16 h
- Jeudi 13 h à 17 h
- Vendredi 13 h à 16 h
- Samedi 10 h à 14 h

Le total des heures d'ouverture à la clientèle est de 22 h.

Le conseiller, François Boileau mentionne que ce sujet le concerne et s'abstient de participer aux délibérations.

Adoptée

185-2018

## SYSTÈME DE CÂBLE POUR LA SALLE DU CONSEIL

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la proposition de madame Louise Lachance Legault pour faire l'installation d'un système de câble dans la salle du conseil pour réaménager les cadres actuels et pouvoir accrocher des tableaux de nos artistes locaux. Pour un budget ne dépassant pas 1 100.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 19000 522

Adoptée

186-2018

## MANDATER UN INGÉNIEUR POUR LE PROJET DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire suppléant ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à retenir les services d'un ingénieur pour préparer les plans et devis pour l'aménagement du parc intergénérationnel.

Code budgétaire : 02 70150 410

Adoptée

2018/06/04  
187-2018

## **INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE**

*CONSIDÉRANT* que la réalisation d'inventaires dans le cadre des objectifs en recherche archéologique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anicet ne peut être réalisée sans une aide financière de 3650\$ pour l'année 2018 ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet désire participer financièrement à la réalisation d'inventaires archéologiques sur le territoire de Saint-Anicet pour l'année 2018.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de participer à la réalisation d'inventaires dans le cadre des objectifs en recherche archéologique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anicet en accordant une aide financière de 3 650.00 \$ pour l'année 2018.

Code budgétaire : 02 70259 493

Adoptée

---

188-2018

## **NOMINATION DE NICOLAS DESLAURIERS AMBASSADEUR SPORTIF**

*ATTENDU* que monsieur Nicolas Deslauriers a un parcours de vie inspirant dans le domaine du hockey pour tous nos jeunes et a fait preuve de détermination ;

*ATTENDU* que le conseil municipal désire honorer monsieur Nicola Deslauriers pour s'être démarqué ;

*ATTENDU* que monsieur Deslauriers a une appartenance particulière pour la Municipalité de Saint-Anicet.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de nommer monsieur Nicolas Deslauriers, ambassadeur sportif pour la Municipalité de Saint-Anicet afin d'inspirer tous nos jeunes.

Adoptée

---

189-2018

## **POLITIQUE EN CAS DE FRAUDE**

*CONSIDÉRANT* selon les recommandations des vérificateurs de la Municipalité de Saint-Anicet, il y a lieu d'avoir une politique en cas de fraude ou de contournement des contrôles par la direction.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter une politique en cas de fraude ou de contournement des contrôles par la direction.

Adoptée

---

190-2018

## **POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet souhaite fournir un environnement de travail sain, sans violence, discrimination ou harcèlement sous quelque forme que ce soit pour ses employés ;

2018/06/04

*CONSIDÉRANT* que la présente politique a pour but de mettre en place les moyens nécessaires pour prévenir la violence et le harcèlement en milieu de travail et de gérer efficacement tous les incidents pouvant survenir.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter la politique sur le harcèlement afin de fournir un environnement de travail sain, sans violence, discrimination ou harcèlement sous quelque forme que ce soit pour ses employés et de mettre en place les moyens nécessaires pour prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Adoptée

---

191-2018

### **POLITIQUE POUR LA PAGE FACEBOOK**

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet veut se doter de moyens de communication mieux adaptés pour informer les citoyens ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet a créé une page Facebook et que celle-ci doit être gérée adéquatement.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter la politique pour la page Facebook.

Adoptée

---

192-2018

### **RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 504**

*ATTENDU* que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 504 décrétant une dépense de 236 300 \$ et un emprunt de 236 300 \$ pour l'achat d'un camion d'hygiène est de 2444 ;

*ATTENDU* que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 255 ;

*ATTENDU* que le nombre de signatures obtenues est de 16.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le conseil certifie que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose lors de cette séance ordinaire, selon l'article 55.7 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat de procédure d'enregistrement du règlement numéro 504 décrétant une dépense de 236 300 \$ et un emprunt de 236 300 \$ pour l'achat d'un camion d'hygiène et déclare que le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée

---

193-2018

### **APPEL D'OFFRES – CAMION D'HYGIÈNE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour faire l'acquisition d'un camion d'hygiène.

Adoptée

2018/06/04  
194-2018

**AUTORISATION POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BAIL DE LOCATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS AU PLAN D'EAU**

*CONSIDÉRANT* que la rampe de mise à l'eau qui sera aménagée sur le lot 3 075 164 du cadastre du Québec, la partie située dans l'eau appartient au Gouvernement du Québec ;

*CONSIDÉRANT* qu'il y a lieu de présenter une demande de location auprès du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de régulariser l'occupation du lit du plan d'eau pour la nouvelle rampe d'accès.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter, une demande de location auprès du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de régulariser l'occupation du lit du plan d'eau pour la nouvelle rampe d'accès qui sera aménagée sur le lot 3 075 164.

Adoptée

---

195-2018

**DÉROGATION MINEURE – DM-07-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-07-2018 de monsieur Jean Bouchard concernant la propriété sise au 1005, rue Lucien-Faubert a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un muret de briques de 2.286 mètres de haut au lieu de 1 mètre à une distance de 5 mètres de l'emprise de la rue avec deux colonnes de 2.97 mètres de haut et des coins de 2.565 mètres de haut au lieu de 1 mètre et 2.4 mètres selon la localisation sur le terrain ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-07-2018 présentée par monsieur Jean Bouchard concernant la propriété sise au 1005, rue Lucien-Faubert soit de permettre l'implantation d'un muret de briques de 2.286 mètres de haut au lieu de 1 mètre à une distance de 5 mètres de l'emprise de la rue avec deux colonnes de 2.97 mètres de haut et des coins de 2.565 mètres de haut au lieu de 1 mètre et 2.4 mètres selon la localisation sur le terrain.

La résolution est valide pour 18 mois de son adoption.

Adoptée

---

196-2018

**DÉROGATION MINEURE – DM-08-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-08-2018 de monsieur Robert Walsh concernant la propriété sise au 225, 53<sup>e</sup> Rue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

2018/06/04

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée d'une hauteur de 10.74 mètres de haut au lieu de 9 mètres ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-08-2018 présentée par monsieur Robert Walsh concernant la propriété sise au 225, 53<sup>e</sup> rue soit de permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée d'une hauteur de 10.74 mètres de haut au lieu de 9 mètres.

La résolution est valide pour 18 mois de son adoption.

Adoptée

---

197-2018

#### **DÉROGATION MINEURE – DM-09-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-09-2018 de madame Suzanne Dumouchel et monsieur Jean-Bernard Fournier concernant la propriété sise au 210, 4<sup>e</sup> Avenue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin permettre la construction d'une galerie située à une distance de 0.91 mètre du champ d'épuration au lieu de 3 mètres ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-09-2018 présentée par madame Suzanne Dumouchel et monsieur Jean-Bernard Fournier concernant la propriété sise au 210, 4<sup>e</sup> Avenue soit de permettre la construction d'une galerie située à une distance de 0.91 mètre du champ d'épuration au lieu de 3 mètres.

La résolution est valide pour 18 mois de son adoption.

Adoptée

---

198-2018

#### **PIIA – 01-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de PIIA-01-2018 de madame Line Robichaud, concernant la propriété sise 226, 144<sup>e</sup> avenue, a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, comme prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement de la maison mobile de 14.7 mètres carrés dans la cour arrière ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA-01-2018 présentée madame Line Robichaud, concernant la propriété sise 226, 144<sup>e</sup> avenue, soit de permettre l'agrandissement de la maison mobile de



14.7 mètres carrés selon les plans fournis lors du dépôt de la demande et l'abri de toile attenant à la remise doit être enlevée.

2018/06/04

Adoptée

---

199-2018

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – CZ-01-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de changement de zonage CZ-01-2018 de monsieur André Chenail concernant la propriété sise au 2400, 105<sup>e</sup> Avenue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, comme prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande le changement de zonage, soit d'autoriser les usages suivants : habitation unifamiliale isolée, habitation unifamiliale jumelée, habitation multifamiliale, café terrasse, restaurant avec ou sans permis d'alcool, mais sans bar, salle de réception, service de traiteur, table champêtre et auberge ;

*CONSIDÉRANT* qu'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble est l'outil idéal pour encadrer cette demande ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement suite à la recommandation du CCU de créer une zone distincte sur le lot 5 558 019 concernant la propriété sise au 2400, 105<sup>e</sup> Avenue, afin d'intégrer les usages suivants : habitation unifamiliale isolée, habitation unifamiliale jumelée, habitation multifamiliale, café terrasse, restaurant avec ou sans permis d'alcool, mais sans bar, salle de réception, service de traiteur, table champêtre et auberge, dans un règlement sur les plans d'aménagements d'ensemble.

Adoptée

---

200-2018

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – CZ-01-2016**

*CONSIDÉRANT* que la demande de changement de zonage CZ-01-2016 de monsieur Yves Dancause concernant une partie des lots 4 672 680 et 4 672 681 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 16 juin 2016 ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de changement de zonage, afin de permettre des usages mixtes sur les lots projetés 37, 39, 41 et 42 tel qu'identifiés sur le plan préparé par Denis Lemieux arpenteur géomètre par les minutes 7509 ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé le conseiller, François Boileau. Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter en partie la demande de changement de zonage CZ-01-2016 de M. Yves Dancause, soit de procéder au changement de zonage pour les lots projetés 37, 39, 41 et 42 en autorisant les usages suivants : terrain de tennis, mini-entrepôt, golf miniature (mini-putt) et salon de coiffure.

Adoptée

---

2018/06/04  
201-2018

### CLARIFICATION DE LA DÉROGATION MINEURE DM-17-2007

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a adopté la résolution 317-2007 concernant la demande de dérogation mineure DM-17-2007 le 19 octobre 2007, concernant la propriété de monsieur Maurice Malouin sise au 1208, route 132 pour permettre l'agrandissement de la maison ainsi que la construction d'un garage attenant à la maison ;

*CONSIDÉRANT* que la formulation de la résolution d'adoption de la dérogation mineure est ambiguë et peut être sujette à interprétation, quant à la dernière condition imposée, soit :

- Aucune construction sur le toit (ex : patio, agrandissement de la maison, etc.).

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme mentionne dans sa résolution que « la superficie de l'agrandissement doit être modifiée en conséquence, le toit devra être plat, jamais rien ne pourra être ajouté (2<sup>e</sup> étage, patio, etc.) ».

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'ajouter cette résolution au dossier de monsieur Maurice Malouin portant le numéro de matricule 3802-71-4034 qui signifie que la condition « Aucune construction sur le toit (ex : patio, agrandissement de la maison, etc.) » énumérée dans la résolution 317-2007 ne permet pas la construction d'un 2<sup>e</sup> étage sur l'agrandissement et le garage.

Adoptée

---

202-2018

### DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, le dossier suivant :

- 3192-17-8666 terrain malpropre

Adoptée

---

203-2018

### FRAIS POUR PERMIS DE COLPORTAGE

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de modifier le règlement 397 concernant les tarifs pour ajouter :

- Permis de colportage : 30.00 \$ valide pour 2 semaines

Adoptée

---

2018/06/04  
204-2018

**DEMANDE À LA MRC DU HAUT SAINT-LAURENT POUR PRÉPARER UNE EXCLUSION À LA ZONE AGRICOLE**

*CONSIDÉRANT* que monsieur Patrice Benoit demande l'exclusion de la zone agricole pour ses propriétés sises aux 1595 et 1597 route 132 ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet demande à la MRC du Haut Saint-Laurent de préparer la demande d'exclusion de la zone agricole et que des frais seront encourus.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à la MRC du Haut Saint-Laurent de préparer une demande d'exclusion à la zone agricole pour les propriétés de monsieur Patrice Benoit sises aux 1595 et 1597, route 132 et que les frais encourus seront à la charge de monsieur Patrice Benoit.

Adoptée

---

205-2018

**ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER II**

*CONSIDÉRANT* que monsieur Jacques Legros a remis sa démission après 29 ans de service ;

*CONSIDÉRANT* que le poste a été affiché à l'interne du 9 au 16 mai 2018 et que nous avons reçu deux (2) candidatures.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'engager monsieur Réjean Beaudry au poste de journalier II selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Adoptée

---

206-2018

**AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN ÉTUDIANT AU POSTE DE JOURNALIER III**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'affectation temporaire de monsieur Jean-François Fournier, étudiant au poste de journalier III selon les dispositions de la convention collective en vigueur pour la période estivale.

Adoptée

---

207-2018

**SOUMISSION DE TOITURE D'AOUST POUR RÉPARATION DU TOIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Toiture D'Aoust* pour la réparation d'une partie du toit du centre communautaire au coût de 17 323.79 \$ taxes incluses.

Adoptée

---

2018/06/04  
208-2018

## DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la vitesse sur la route 132 dans le secteur de Cazaville, secteur très achalandé par le touriste en saison estivale et très dangereux pour les usagers de la route qui veulent tourner sur la montée de Cazaville ;

*ATTENDU* qu'à plusieurs reprises la Municipalité a demandé au Ministère d'installer de la signalisation ou de réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h dans le secteur du golf, il y a présence d'une courbe, de plus un nouveau quartier domiciliaire s'est développé, il y a augmentation de l'achalandage ;

*ATTENDU* que la Municipalité demande également de modifier l'affichage dans la zone scolaire entre autres, le marquage de la chaussée indiquant la vitesse de 50 km/h.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de :

- Réduire la vitesse sur la route 132 dans le secteur de Cazaville, secteur très achalandé par le touriste en saison estivale et très dangereux pour les usagers de la route qui veulent tourner sur la montée de Cazaville ;
- Installer de la signalisation ou de réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h dans le secteur du golf, il y a présence d'une courbe, de plus un nouveau quartier domiciliaire s'est développé, il y a augmentation de l'achalandage ;
- Modifier l'affichage dans la zone scolaire entre autres, le marquage de la chaussée indiquant la vitesse de 50 km/h.

Adoptée

---

### DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2018.

### VARIA

### TOUR DE TABLE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

209-2018

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2018

Le maire, Gino Moretti, demande la levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza, de lever la séance. Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de lever la séance. Il est 21 h 30.

Adoptée

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.